

A l'égard des deux bills en dernier lieu mentionnés, votre comité les a amendés en en biffant toutes les dispositions générales qui sont contenues dans le bill maintenant devant la Chambre pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du *Canada*, de manière à soumettre ces sociétés à l'opération du dit acte s'il devient loi.

Le comité recommande que la 58e règle soit amendée en élevant de cent piastres à deux cents piastres l'honoraire payable sur les bills privés.

Le comité recommande que l'honoraire payé sur le bill pour étendre les pouvoirs de la société d'épargne et de placement d'*Ontario*.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

*Résolu*, que l'attention du gouvernement soit attirée sur le département de l'imprimeur de la Reine dans le but de s'enquérir si le nombre des employés dans ce département ne pourrait pas être réduit sans nuire à son efficacité.

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu.—(*Appendice*, No. 9.)

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu.—(*Appendice*, No. 9.)

M. *Geoffrion*, du comité spécial chargé de s'enquérir des causes des difficultés qui ont existé dans le *Nord-Ouest* en 1869 et 1870, et des causes qui ont retardé l'octroi de l'amnistie annoncée dans la proclamation lancée par le Gouverneur-Général du *Canada* Sir *John Young*, et de plus de s'enquérir si d'autres promesses d'une amnistie ont été faites, depuis et jusqu'à quel point cette amnistie a été promise, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu.—(*Appendice*, No. 6.)

M. *Ross* (*Middlesex*), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu.—(*Appendice*, No. 4.)

M. *Pâquet*, du comité permanent d'immigration et colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu.—(*Appendice*, No. 7.)

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, secondée par l'honorable M. *Mackenzie*.

*Ordonné*, Que la 58e règle de cette Chambre soit amendée en retranchant les mots "cent piastres," et en les remplaçant par les mots "deux cents piastres."

Sur motion de M. *Mills*, secondée par l'honorable M. *Holton*,

*Ordonné*, Que la 51e règle de cette Chambre soit amendée de manière que les avis dans la *Gazette Officielle*, quant à la province de *Manitoba*, soient imprimés en anglais et en français, de même que pour la province de *Québec*.

L'honorable M. *Mackenzie*, l'un des membres du conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence datée le 4 mai 1874, demandant le rapport ou les rapports des commissaires nommés pour s'enquérir des causes des grandes inondations du fleuve *St. Laurent*, le printemps, entre *Québec* et *Montréal*.—(*Documents de la session*, No. 76.)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, datée le 18 mai 1874, demandant